

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser au Service du Conseil et Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	34
Absents représentés	6
Absents excusés	6
Absents non excusés	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE HUIT OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE-QUATRE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le DIX-NEUF AOUT DEUX MILLE VINGT-SIX, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Les points de l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre suivant :

Secrétaire de séance, inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour, question adressée au Maire, vœu « pour la création d'une police municipale » présenté par Ivry Avenir, vœu « de soutien à la mobilisation des lycéennes en cours » présenté par Front populaire ivryen, vœu « pour la préservation du parc Jules Coutant et la création d'un cœur de nature autour de la mairie » présenté par GEM Ivry, vœu « relatif à l'interruption des mises à l'abri des familles dont les enfants sont scolarisés à Ivry-sur-Seine présenté par Front populaire ivryen, vœu « de soutien à la grève de la faim de Naâma Asfari, citoyen d'honneur de la ville d'Ivry-sur-Seine, pour la liberté » présenté par Front populaire ivryen, point 54, points 1 à 53, points 55 et 56.

PRESENTS

Philippe BOUYSSOU, Maire, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Jean-François CLAUDON, Kheira FREIH BENGABOU (à partir de la question), Simon VEISSIERE, Alexandra MORTET, Sébastien SCARPINATO (jusqu'au vote du point 28), RAGBI Ayoub, Bertrand QUINET, Farida HANAIZI (à partir du vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour), Ouarda KIROUANE, Fenda DIARRA, Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART, adjoints au Maire.

Philippe MALHEIRO, Abdelhalim SAAD, Célia RIFFAUD, Francine COLSON (jusqu'au vote du point 54), Vincent GARREAU (à partir du vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour), Louis MAZIERE, Estelle BOUFALA, Djeneba SANGARE (jusqu'au vote du vœu pour la préservation du parc Jules Coutant et la création d'un cœur de nature autour de la mairie), Maryse DORRA (jusqu'au vote du point 16), Sahra ZIDELKHILE (à partir du vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour), Claire MILLEVILLE, Jubaïd AHAMED (à partir du vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour), Léo JANIS-TOURNIER, Kiruththiga SANTHALINGAM, Mounia CHOUAF (jusqu'au vote du point 54), Thomas MIELE, Sarah OUISTI (à partir du vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour), Laurent MONFRET, Rebecca DEPRez (à partir du vœu pour la création d'une police municipale), Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ (à partir du vœu pour la création d'une police municipale), Hocine HALLAF, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE (à partir du vœu pour la création d'une police municipale), Valentin AUBRY (à partir du vœu pour la création d'une police municipale), Kévin NADER, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Clément PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par Philippe BOUYSSOU, Nourdine KHALED, conseiller municipal, représenté par Ayoub RAGBI, Théophile BORNET, conseiller municipal, représenté par Guillaume RUCHAUD, Sébastien PRALIN, conseiller municipal, représenté par Kiruththiga SANTHALINGAM, Rebecca DEPRez, conseillère municipale, représenté par Laurent MONFRET (jusqu'au vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour), Ricka RARIVOSON, conseiller municipal, représenté par Kévin NADER, Djeneba SANGARE conseillère municipale, représentée par Jubaïd AHAMED (à partir du vœu pour la préservation du parc Jules Coutant et la création d'un cœur de nature autour de la mairie), Mounia CHOUAF, conseillère municipale, représentée par Méhadée BERNARD (à partir du point 1) Sébastien SCARPINATO, conseiller municipal, représenté par Karim MASTOURI (à partir du point 29) Francine COLSON, conseillère municipale, représentée par Kheira FREIH BENGABOU (à partir du point 1)

ABSENTS EXCUSES

Farida HANAIZI, adjointe au Maire (*jusqu'à la désignation du secrétaire de séance*),
Kheira FREIH BENGABOU, adjointe au Maire (*jusqu'au vote de l'inscription du vœu d'urgence*),
Vincent GARREAU, conseiller municipal (*jusqu'à la désignation du secrétaire de séance*),
Sarah OUISTI, conseillère municipale (*jusqu'à la désignation du secrétaire de séance*),
Sahra ZIDELKHILE, conseillère municipale (*jusqu'à la désignation du secrétaire de séance*),
Jubaïd AHAMED, conseiller municipal (*jusqu'à la désignation du secrétaire de séance*),
Maryse DORRA, conseillère municipale (*à partir du point 17*),

ABSENTS NON-EXCUSES

Sarah LAALAJ, conseillère municipale (*jusqu'au vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour*),
Catherine QUINGUE, conseillère municipale (*jusqu'au vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour*),
Valentin AUBRY, conseiller municipal (*jusqu'au vote sur l'inscription d'urgence d'un vœu à l'ordre du jour*).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.
(*par 38 voix pour et 2 voix contre : Kévin NADER et Ricka RARIVOSON*)

LE CONSEIL,

/ APPROUVE l'inscription d'urgence d'un vœu de soutien à la mobilisation des lycéen.ne.s en cours.

(par 43 voix pour et 2 abstentions : Kévin NADER et Ricka RARIVOSON)

/ ENTEND la question relative à l'intervention policière du 21 juillet 2026 dans le quartier Monmousseau.

/ REJETTE le vœu pour la création d'une police municipale à Ivry-sur-Seine.

(par 39 voix contre, 5 abstentions : Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, et 5 voix pour : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY)

-
- **Interruption de séance** -
-

/ ADOPTE le vœu relatif au soutien à la mobilisation des lycéen.ne.s en cours.

(par 42 voix pour, 5 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY et 2 abstentions : Sarah OUISTI, Sébastien PRALIN)

/ REJETTE le vœu pour la préservation du parc Jules Coutant et la création d'un coeur de nature autour de la mairie.

(par 21 voix contre : Philippe BOUYSSOU, Clément PECQUEUX, Guillaume SPIRO, Méhadée BERNARD, Jean-François CLAUDON, Bertrand QUINET, Ouarda KIROUANE, Guillaume RUCHAUD, Audrey MEDEVILLE, Fabienne OUDART, Philippe MALHEIRO, Célia RIFFAUD, Maryse DORRA, Sahra ZIDELKHILE, Claire MILLEVILLE, Jubaïd AHAMED, Thomas MIELE, Théophile BORNET, RAGBI Ayoub, Estelle BOUFALA, Nouridine KHALED,

17 abstentions : Karim MASTOURI, Malika ZEDIRI, Kheira FREIH BENGABOU, Simon VEISSIERE, Alexandra MORTET, Sébastien SCARPINATO, Farida HANAIZI, Fenda DIARRA, Francine COLSON, Vincent GARREAU, Louis MAZIERE, Djeneba SANGARE, Léo JANIS-TOURNIER, Kiruthiga SANTHALINGAM, Mounia CHOUAF, Sébastien PRALIN, Abdelhalim SAAD,

et 11 voix pour : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY, Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF, Sarah OUISTI)

/ ADOPTE le vœu pour la continuité de l'hébergement d'urgence et des parcours scolaires à Ivry-sur-Seine.

(par 44 voix pour, et 5 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY)

/ ADOPTE le vœu relatif au soutien au combat de Ennaama Asfari, citoyen d'honneur de la Ville d'Ivry-sur-Seine, pour la liberté.

(par 43 voix pour, 5 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY et 1 voix contre : Mounia CHOUAF)

54/ APPROUVE la convention avec l'association « Libère ton endo ».

(par 48 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY)

1A/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 du budget principal.

(par 43 voix pour, 3 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY, 2 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Thomas MIELE)

1B/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 du budget annexe de la restauration municipale.

(par 44 voix pour, 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, et 3 abstentions : Valentin AUBRY, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE)

1C/ ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2026 du budget annexe du cinéma municipal Le Luxy.

(par 44 voix pour, 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, et 3 abstentions : Valentin AUBRY, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE)

2A/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par le comptable public à la somme de 478 937,09 euros.

(par 44 voix pour, 4 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, 1 voix contre : Valentin AUBRY)

2B/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur l'état dressé par le comptable public à la somme de 303,50 euros.

(par 44 voix pour, 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, et 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY)

3A/ APPROUVE la convention cadre du contrat d'aménagement régional entre la Région Ile-de-France et la ville d'Ivry-sur-Seine, relative à la réhabilitation du centre Jeanne Hachette avec le regroupement des ateliers d'arts plastiques autour de la galerie F. Léger et la revitalisation de l'ilot Voltaire avec la création de locaux pour l'école d'arts plastiques, fixant les engagements réciproques des parties et les modalités d'exécution du contrat d'aménagement régional.

(par 47 voix pour, 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

3B/ APPROUVE la convention de réalisation du contrat d'aménagement régional entre la Région Ile-de-France et la ville d'Ivry-sur-Seine, relative à la revitalisation de l'ilot Voltaire avec la création de locaux pour l'école d'arts plastiques, fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(par 47 voix pour, 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

4/ APPROUVE la convention de financement avec la Métropole du Grand Paris relative à l'acquisition d'une balayeuse électrique, convention qui fixe les engagements réciproques des parties et détermine les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(à l'unanimité)

5/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'investissement métropolitain pour les travaux de réhabilitation thermique de l'école de l'Orme au Chat.

(par 48 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY)

6A/ DECIDE d'adhérer au groupement de commandes « *Fourniture, livraison, mise en service et maintenance de défibrillateurs automatiques et semi-automatiques* » constitué et coordonné par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes.

(à l'unanimité)

6B/ DECIDE d'adhérer au groupement de commandes « *Achat de carburants par carte accréditive* » constitué et coordonné par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, et **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes.

(par 48 voix pour, et 1 abstention : Léo JANIS-TOURNIER)

7/ APPROUVE la redevance à verser au GIP Maximilien au titre de la contribution annuelle 2026 de la Ville d'un montant de 3 955,51 €, ainsi répartie :

- Part forfaitaire 2026 : 3 304,97 €
- Part coût par habitant 2026 : 650,54 €
0,01€/habitant pour les communes entre 50 000 et 99 999 habitants et 65 054 habitants ayant été comptabilisés par l'INSEE lors du dernier recensement (2023), le coût par habitant est donc de 650,54 €.

(à l'unanimité)

8/ DECIDE la modification des durées hebdomadaires des emplois suivants :

- *Un emploi de professeur d'ensemble et de formation musicale jazz* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 11,50/20^{ème}, modifié en temps non complet 10,50/20^{ème} (poste n° PT01062),
- *Un emploi de professeur de saxophone* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 13,25/20^{ème}, modifié en temps non complet 14,25/20^{ème} (poste n° PT01048).

DECIDE, après avis du Comité Social Territorial lors de sa séance du 22 septembre 2026, la suppression des emplois suivants :

- *Un emploi de professeur de chant* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 07,75/20^{ème}
- *Un emploi de chef de chœur et d'orchestre* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 06,50/20^{ème}
- *Un emploi de chef de chœur* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 17,25/20^{ème}
- *Un emploi de professeur de guitare classique* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 04,50/20^{ème}
- *Un emploi de professeur de guitare classique* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet 20/20^{ème}
- *Un emploi de professeur d'initiation musicale* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 17/20^{ème}
- *Un emploi d'attaché* pour le poste de directeur·trice du Conservatoire

DECIDE la création des emplois suivants :

- *Un emploi de professeur de chant* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 03,00/20^{ème} (poste n° 01053),
- *Un emploi de professeur de chant* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 05,25/20^{ème} (poste n° PT02286),
- *Un emploi de chef de chœur et d'orchestre* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 07,50/20^{ème} (poste n° PT01796)
- *Un emploi de chef de chœur* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 19,25/20^{ème} (PT n° 01058),
- *Un emploi de professeur de guitare classique* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 05,50/20^{ème} (poste n° PT01030)
- *Un emploi de professeur de guitare classique* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 15,50/20^{ème} (poste n° PT01029)
- *Un emploi de professeur d'initiation musicale* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 11/20^{ème} (poste n° PT02121),
- *Un emploi de professeur d'initiation musicale* sur le grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 06,00/20^{ème} (poste n° PT02287),
- *Un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet* pour le poste de directeur·trice du Conservatoire (poste n° PT01020).

et AUTORISE le recrutement éventuel d'agents contractuels sur les emplois modifiés et créés au titre des articles L.332-14 ou L.332-8 2°, justifiant d'une expérience similaire et de compétences spécifiques, rémunérés par référence aux grilles indiciaires des grades de recrutement, ainsi qu'aux primes et indemnités liées aux fonctions prévues par la réglementation en vigueur et instituées par l'assemblée délibérante.

(par 44 voix pour, 4 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, et 1 voix contre : Valentin AUBRY)

9A/ DECIDE d'actualiser l'*Indemnité de Suivi et d'Orientation des élèves* (ISOE) attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant des cadres d'emplois des professeurs et des assistants territoriaux d'enseignement artistique, et d'attribuer à l'agent titulaire, stagiaire ou contractuel relevant du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique les *Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires* (IFTS), chargé d'assurer la direction pédagogique et administrative d'un établissement d'enseignement artistique, DIT que sont versées des *heures supplémentaires d'enseignement* aux agents titulaires, stagiaires et contractuels relevant des cadres d'emplois des professeurs et des assistants territoriaux d'enseignement artistique, en cas de service excédant les maxima de service hebdomadaire fixés par leur statut particulier, PRECISE que les IFTS de direction ne sont pas cumulables avec l'ISOE, ni avec un logement concédé par nécessité absolue de service, et DIT que les montants de ces 3 indemnités suivront l'évolution des montants réglementaires et de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

(par 44 voix pour, 5 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY)

9B/ ABROGE et REMPLACE les délibérations des 27 mars 2003 et 23 octobre 2013 portant application des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de catégories B et C, AUTORISE le versement, le cas échéant, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et agents contractuels de droit public, à temps complet, temps non complet et temps partiel figurant sur la liste des emplois suivants :

LISTE DES EMPLOIS	
FONCTIONS	GRADES
Agent·e d'accueil	Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2Cl Adjoint administratif Pal 1Cl Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Agent·e d'entretien	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Agent·e technique cimetières	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Agent·e technique des espaces verts	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Agent·e technique événementiel	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal
Agent·e technique maintenance prévention patrimoine bâti	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Référente technique maintenance prévention patrimoine bâti	Agent maitrise Agent maitrise Pal
Agent·e technique maintenance travaux voirie	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Agent·e technique nettoyage des espaces publics	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL

Agent·e tranquillité espace public	Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2Cl Adjoint administratif Pal 1Cl Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Animateur·trice	Adj·t animaton Adj·t animation Pal 2CL Adj·t animation Pal 1CL Animateur Animateur Pal 2CL Animateur Pal 1CL
Assistant·e administratif·ve	Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2Cl Adjoint administratif Pal 1Cl Rédacteur Rédacteur Pal 2Cl Rédacteur Pal 1Cl
Assistant·e évènementiel	Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2Cl Adjoint administratif Pal 1Cl Rédacteur Rédacteur Pal 2Cl Rédacteur Pal 1Cl
Chargé·e information communication	Rédacteur Rédacteur Pal 2Cl Rédacteur Pal 1Cl
Chargé·e séjours vacances	Adj·t animation Adj·t animation Pal 2CL Adj·t animation Pal 1CL Animateur Animateur Pal 2CL Animateur Pal 1CL
Conducteur·trice	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL
Coordinateur·trice maintenance prévention patrimoine bâti	Agent maîtrise Agent maîtrise Pal Technicien Technicien Pal 2Cl Technicien Pal 1Cl
Educateur·trice sportif·ve	Educateur APS Educateur APS Pal 2Cl Educateur APS Pal 1Cl

Gardien·ne	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL ATSEM Pal 2Cl ATSEM Pal 1Cl
Gestionnaire administratif·ve	Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2Cl Adjoint administratif Pal 1Cl
Mécanicien·ne	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal
Opérateur·trice Luxy	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal
Photographe / vidéaste événementiel	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal Technicien Technicien Pal 2Cl Technicien Pal 1Cl
Responsable administratif·ve	Adjoint administratif Adjoint administratif Pal 2Cl Adjoint administratif Pal 1Cl Rédacteur Rédacteur Pal 2Cl Rédacteur Pal 1Cl
Responsable équipe événementiel	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal
Responsable équipe technique	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal

Responsable équipe tranquillité espace public	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal
Responsable pédagogique	Rédacteur Rédacteur Pal 2CI Rédacteur Pal 1CI Animateur Animateur Pal 2CL Animateur Pal 1CL
Responsable prévention sécurité	Rédacteur Rédacteur Pal 2CI Rédacteur Pal 1CI
Responsable résidences autonomie	Rédacteur Rédacteur Pal 2CI Rédacteur Pal 1CI
Responsable secteur technique	Agent maitrise Agent maitrise Pal Technicien Technicien Pal 1CI Technicien Pal 2CI
Surveillant-e de travaux	Adjoint technique Adjoint technique Pal 2CL Adjoint technique Pal 1CL Agent maitrise Agent maitrise Pal Technicien Technicien Pal 2CI Technicien Pal 1CI
Technicien-ne maintenance prévention patrimoine bâti	Technicien Technicien Pal 2CI Technicien Pal 1CI Agent maitrise Agent maitrise Pal
Technicien-ne informatique	Technicien Technicien Pal 2CI Technicien Pal 1CI
Technicien-ne luxy	Technicien Technicien Pal 2CI Technicien Pal 1CI

Ne sont pas concernés :

- les agents relevant des cadres d'emplois de professeurs ou d'assistants d'enseignement artistique,
- les enseignants relevant de l'éducation nationale.

DECIDE d'octroyer le paiement ou la compensation d'heures supplémentaires effectuées à la demande exclusive de l'autorité territoriale ou de la hiérarchie dans les conditions prévues par les articles 7 et 8 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, lorsqu'elles amènent au dépassement des heures prévues dans le cycle hebdomadaire de travail de l'agent et dans la limite de 25 heures par mois. Pour les agents employés par plusieurs collectivités et établissements, le seuil de 25 heures par mois est comptabilisé sur l'ensemble des emplois occupés. Les agents à temps partiel sur autorisation ou de droit bénéficient des heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois proratisées selon le pourcentage de temps partiel de l'agent.

PRECISE que le contingent mensuel de 25 heures peut être dépassé dans deux cas :

- soit, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une durée limitée, par décision de l'autorité territoriale, qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité social territorial,
- soit, par des dérogations permanentes et à titre exceptionnel lors des événements municipaux tels que listés ci-après : Ivry en fête, Vœux du Maire, Marché des fêtes, Fêtes de Quartier, Guinguette.

DECIDE de compenser les heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.

DIT que le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après réception par l'autorité territoriale, des heures supplémentaires réalisées par les agents et selon une périodicité mensuelle. L'indemnisation des heures supplémentaires est calculée sur la base d'un taux horaire sur lequel sont appliquées des majorations. Le taux horaire est déterminé comme suit :

Traitement brut annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux + NBI + indemnité de résidence
1820

Ce taux horaire est multiplié par :

1,25 pour les 14 premières heures,

1,27 pour les heures suivantes.

L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

(par 46 voix pour, et 3 abstentions : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Catherine QUINGUE, Valentin AUBRY)

10/ RETRAIT de la délibération.

11/ APPROUVE le protocole transactionnel entre la commune d'Ivry-sur-Seine et Monsieur Dimitri Maryczuk afin de mettre fin au litige relatif à l'état dégradé du bien lui appartenant sis 12 rue Ferdinand Roussel à Ivry-sur-Seine.

(par 39 voix pour, 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Catherine QUINGUE, et 7 voix contre : Bertrand SIMONIN-LACROIX, Valentin AUBRY, Laurent MONFRET, Rebecca DEPRez, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF)

12A/ PRECISE la délibération du 9 avril 2026 en ajoutant au périmètre de prise en charge des frais de déplacement et de séjour des élus municipaux :

- Les frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique que les élus en situation de handicap ont engagés pour se rendre à des réunions en tant que représentant de la commune et ayant lieu sur et hors du territoire de la commune
- Les frais de déplacement engagés par les élus municipaux étudiants pour se rendre aux assemblées et réunions organisées par la collectivité lorsque leur établissement d'enseignement supérieur est situé hors du territoire de la commune.

et PRECISE que ces frais seront remboursés selon les mêmes modalités et sur présentation de justificatifs, dans la limite du plafond légal applicable.

(par 43 voix pour, 4 voix contre : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Valentin AUBRY, Sarah OUISTI et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

12B/ PRECISE les modalités de remboursement des frais de garde aux élus municipaux :

- Ce remboursement est plafonné, par heure, au montant du salaire minimum de croissance ;
- Ils seront effectués sur le paiement de leurs indemnités de fonction et après présentation d'état de frais auquel l'élu joint les factures acquittées, précise son identité, la date, l'heure et l'objet de la réunion (convocation).

et ETEND ce dispositif aux conseils des établissements scolaires et universitaires.

(par 43 voix pour, 4 voix contre : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Valentin AUBRY, Sarah OUISTI et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

13A/ ABROGE sa délibération du 9 avril 2026 et FIXE comme suit la composition de la Commission consultative des services publics locaux :

- 8 titulaires et 8 suppléants représentants du Conseil municipal ;
- 3 titulaires et 3 suppléants représentants d'association d'usagers.

(à l'unanimité)

13B/ DESIGNER comme suit les représentants des associations locales membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

ASSOCIATIONS	REPRESENTANTS	
	Titulaires	Suppléants
CNL	Isabel de Bary	Sandie Hernando
Etal Solidaire	Dominique Cessat	Mireille Derbise

(pas de vote car absence de candidatures concurrentes)

13C/ PRECISE que les six membres désignés par délibérations du 9 avril restent inchangés et DESIGNER comme suit les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants supplémentaires du Conseil municipal membres de la Commission consultative des services publics locaux :

- Méhadée BERNARD (titulaire) / Farida HANAIZI (suppléante)
- Jubaïd AHAMED (titulaire) / Léo JAVIS-TOURNIER (suppléant)
- Thomas MIELE (titulaire) / Abdelhamid SAAD (suppléant)
- Claire MILLEVILLE (titulaire) / Djeneba SANGARE (suppléante)
- Sahra ZIDELKHILE (titulaire) / Maryse DORRA (suppléante)
- Sarah LAALAJ (titulaire) / Hocine HALLAF (Suppléant)
- Bertrand SIMONIN-LACROIX (titulaire) / Valentin AUBRY (suppléant)
- Kévin NADER (titulaire) / Ricka RARIVOSON (suppléant)

(pas de vote car absence de candidatures concurrentes)

14/ DESIGNE Madame Audrey Medeville, adjointe au maire en charge de l'Egalité de Genre et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en qualité de représentante de la Commune d'Ivry-sur-Seine auprès des instances du CIDFF94, notamment de son assemblée générale, sans voix délibérative.

(pas de vote car absence de candidatures concurrentes)

15/ PREND ACTE de la modification du périmètre du financement de l'opération de reconstruction du centre socio-culturel Silwan Al Hayat, **AMENDE** la délibération du 11 décembre 2025 portant autorisation de signature de la convention de partenariat avec la commune de Gennevilliers pour la reconstruction du centre socio-culturel Silwan Al Hayat (anciennement Al Bustan) à Jérusalem Est et **AUTORISE** la commune de Gennevilliers à transférer la somme déjà versée au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) qui a la charge du transport des fonds dans les territoires palestiniens pour le projet de réhabilitation. Celui-ci la reversera au centre Silwan al Hayat qui règlera les factures liées à cette phase préliminaire de travaux et des dépenses d'équipements liés à la reconstruction.

*(par 44 voix pour, 3 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY,
et 2 abstentions : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX)*

16/ DECIDE d'élever Madame Francesca Albanese au rang de citoyenne d'honneur de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

*(par 44 voix pour, 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON,
et 3 voix contre : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Valentin AUBRY)*

17/ ENTEND l'information relative à la rentrée scolaire 2026-2027.

18/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°6365-70043-2 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative au financement de deux ETP pour les missions de chargé.e de coopération dans le cadre de la Convention territoriale globale.

(à l'unanimité)

19/ APPROUVE le renouvellement de l'engagement de la Commune au programme international « Ville amie des enfants 2026-2032 » de l'UNICEF France, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au paiement de la cotisation annuelle due dans le cadre du partenariat avec UNICEF France (6 500 € /an)

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

et **DESIGNE** Fabienne OUDART comme référente du programme international « Ville amie des enfants 2026-2032 » pour la Commune ; elle sera chargée de mener à bien la mise en œuvre du programme « Ville amie des enfants 2026-2032 ».

(pas de vote car absence de candidatures concurrentes)

20/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°6365-80365-310 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le cadre du *Fonds national de soutien à la parentalité*, relative à deux projets portés par la Ville pour accompagner les parents.

(à l'unanimité)

21/ APPROUVE la convention d'objectifs et de financement n°6365-80365-517 avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à l'organisation d'un séjour à Bruges coconstruit avec un groupe de jeunes en juillet 2026, fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle de la subvention attribuée.

(à l'unanimité)

22/ APPROUVE la convention de partenariat entre la Mairie d'Ivry-sur-Seine, par l'intermédiaire de la maison municipale de quartier du Petit-Ivry, et la Compagnie des Dramaticules pour la représentation de la lecture-spectacle *Histoires de sages et de fous*, d'après Grimm, Tolstoï et les 1001 nuits.

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

23/ APPROUVE la convention de prêt à titre gratuit de l'exposition "*Germaine Kanova, photographe de guerre*" avec l'ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense).

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX)

24/ DECIDE d'entrer dans le capital de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dénommée « Guinguette Pirate », pour un montant de 4000 €, équivalent à 100 parts sociales, **APPROUVE** les statuts de la SCIC

*(par 43 voix pour, 3 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY
et 2 abstentions : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX)*

et **DESIGNE** le/la directeur.trice de la Culture, ès qualité, comme représentant.e titulaire et le/la chef.fe du service du Hangar comme représentant.e suppléant/e de la Ville à l'Assemblée générale de la SCIC, au sein du collège la concernant, et du Conseil d'administration le cas échéant.

(pas de vote car absence de candidatures concurrentes)

25/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI - Les Ateliers) relative au workshop «*Devenir araignée sociale - tissage collectif*».

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY)

26/ APPROUVE la convention avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée récompensant la programmation et la mise en valeur d'œuvres cinématographiques d'art et d'essai du cinéma municipal Le Luxy par le versement d'une subvention de 72 956 € (soixante-douze-mille-neuf-cent-cinquante-six euros).

(par 46 voix pour, et 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

27A/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Union Nationale des Jeunesses Musicales de France pour les années 2026 à 2029.

(par 47 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY)

27B/ APPROUVE la convention de partenariat avec l'AP-HP-Hôpital Charles Foix.

(par 47 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY)

28/ APPROUVE les conventions de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'accueil au cinéma municipal Le Luxy des dispositifs « *Maternelle au cinéma* » et « *Collège au cinéma* » pour l'année 2026/2027, ainsi que la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour la participation à la 37ème édition du *festival Ciné Junior* qui se déroulera du 20 au 31 janvier 2027.

(par 45 voix pour, 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, et 1 abstention : Valentin AUBRY)

29/ APPROUVE la convention de partenariat culturel 2026-2027 avec le Museum national d'histoire naturelle.

(à l'unanimité)

30/ APPROUVE la convention de partenariat entre l'inspection de l'Education nationale et la ville d'Ivry-sur-Seine relative à la mise en place et à l'encadrement de l'apprentissage de la natation pour l'année scolaire 2026/2027, **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout avenant relatif à la prolongation de sa durée dans la limite d'un an, et **DIT** que l'organisation de la natation scolaire reste sous la direction de l'Education nationale, la Ville apportant éclairage technique et accompagnement des enseignant·es et ce, à titre gratuit.

(à l'unanimité)

31/ APPROUVE la vente au profit de Monsieur Alain Luangrath résidant au 12, bis rue Henri Martin à Ivry-sur-Seine (ou de tout substitué), d'un terrain à bâtir, sis, 12 rue Henri Martin à Ivry-sur-Seine (94200), cadastré section AC n° 35, d'une superficie de 71 m² environ, dépendant du domaine privé de la Commune, au prix de 50 000,00 € net vendeur, et **PRECISE** que les frais de mutation (droits et taxes) seront à la charge de l'acquéreur.

(par 44 voix pour, 2 voix contre : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, 1 abstention : Valentin AUBRY et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Sarah OUISTI)

32/ PRONONCE le déclassement du domaine public communal de l'ensemble immobilier comprenant les bâtiments de l'ancien collège Politzer intégralement désaffecté à l'usage de l'enseignement par arrêté préfectoral du 26 mai 2026, d'une surface de plancher de 7500 m² environ, situé 3-5-9-14-16 rue Fouilloux à Ivry-sur-Seine au sein des parcelles cadastrées section AK n° 127 et AK n° 128 (de superficie respective de 32 m² et 12 559 m²), **APPROUVE** la promesse de vente sous conditions suspensives à conclure avec l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA-ORSA) (ou tout substitué) concernant la vente de l'ensemble immobilier précité, **INDIQUE** que cette vente doit s'opérer à l'euro symbolique, en tant qu'apport en nature inscrit dans le dossier de réalisation de la ZAC« Gagarine-Truillot », et **PRECISE** que les frais de mutation en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur.

(par 38 voix pour, 4 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY, Bertrand SIMONIN-LACROIX, 1 conseiller ne prend pas part au vote : Sarah OUISTI et 5 voix contre : Laurent MONFRET, Rebecca DEPREZ, Rodrigue LOHIER, Sarah LAALAJ, Hocine HALLAF)

33A/ DONNE un avis favorable au projet d'avenant n°4 au traité de concession de la ZAC Ivry Confluences.

(par 41 voix pour, 3 voix contre : Valentin AUBRY, Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Mounia CHOUAF, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Sarah OUISTI)

33B/ ACCORDE à SADEV94 son cautionnement solidaire avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 40 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire pour la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de la ZAC Ivry Confluences.

(par 40 voix pour, 5 voix contre : Valentin AUBRY, Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, 2 abstentions : Mounia CHOUAF, Estelle BOUFALA, et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Sarah OUISTI)

34/ APPROUVE l'acquisition à la société SAS IVRY 4E (ou à tout substitué) d'un parc urbain d'une superficie de 5611 m², correspondant à un volume immobilier portant le numéro 4, ayant pour assiette foncière une partie des parcelles cadastrées section AZ n° 48 et 31 à Ivry-sur-Seine et se décomposant comme suit :

- volume 4-1, correspondant aux terres situées sous le parc au premier niveau de sous-sol ;
- volume 4-2, correspondant au parc planté ;
- volume 4-3, correspondant au volume d'air situé au-dessus du parc.

INDIQUE que cette acquisition s'opère à titre onéreux, moyennant le prix symbolique d'un euro, et PRECISE que le bien acquis a vocation à être intégré dans le domaine public communal.

(par 44 voix pour, 2 voix contre : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, et 2 abstentions : Valentin AUBRY et Mounia CHOUAF)

35/ ENTEND l'information relative au Plan communal de sauvegarde (PCS) et au Document d'information communal pour les risques majeurs (DICRIM).

36A/ DECIDE de dénommer « Gabriela Mistral » la nouvelle rue, située entre la voie ferrée et la rue Molière à Ivry-sur-Seine.

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

36B/ DECIDE de dénommer « Emile Zola » la nouvelle allée perpendiculaire à la rue Molière et à la nouvelle rue dénommée « Gabriela Mistral », à Ivry-sur-Seine.

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

36C/ DECIDE de dénommer « Gabriela Mistral » la nouvelle placette, située entre le pont Georges Gosnat et la rue Gabriela Mistral.

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

37/ ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM SEQENS à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt N°190246 d'un montant total de 8 327 988 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs intermédiaire, sis 113 avenue de Verdun/Olympe de Gouges à Ivry-sur-Seine.

(par 41 voix pour, 5 abstentions : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Ouarda KIROUANE, 1 voix contre : Valentin AUBRY et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Sarah OUISTI)

38/ ACCORDE la garantie communale à la SA d'HLM SEQENS à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt N°191014 d'un montant total de 10 035 358 €, qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA de 32 logements locatifs intermédiaire, sis 8 rue du 19 mars 1962 à Ivry-sur-Seine.

(par 39 voix pour, 7 abstentions : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Ouarda KIROUANE, Nourdine KHALED, Ayoub RAGBI, 1 voix contre : Valentin AUBRY et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Sarah OUISTI)

39/ ACCORDE la garantie communale à COOPIMMO à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 1 861 000 € qu'il va contracter auprès de Crédit Coopératif relatif à la construction de 6 logements PSLA sis 15/17 & 25 Sentier des Malicots à Ivry-sur-Seine.

(par 44 voix pour, 3 abstentions : Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX, Valentin AUBRY et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Sarah OUISTI)

40/ DECIDE la vente en l'état d'un véhicule réformé suivant : Tracteur Renault 754 avec pelle faucheux f 255, au prix de six mille huit cent quatorze euros et vingt centimes (6 814,20 €), par l'intermédiaire de la société *Agora store*, plateforme de vente aux enchères dédiée aux collectivités.

(à l'unanimité)

41/ DESIGNE comme suit le représentant permanent de la Ville d'Ivry-sur-Seine au sein de l'Assemblée générale de la SCIC Coop Communs : Guillaume RUCHAUD

(pas de vote car absence de candidatures concurrentes)

42/ APPROUVE la convention quadriennale relative à la campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et contre les infections invasives à méningocoques ACWY dans les collèges publics ivryens, conclue entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'Agence Régionale de Santé Île-de-France (ARS IdF), et PRECISE que le montant de la subvention versée à la Ville par l'ARS IdF, dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR), est réparti comme suit :

- **2026-2027** : 2.248 €,
- **2027-2028** : 1.849 € (*montant prévisionnel*),
- **2028-2029** : 1.849 € (*montant prévisionnel*),
- **2029-2030** : 1.849 € (*montant prévisionnel*).

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

43/ APPROUVE la convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données personnelles entre l'Agence régionale de santé Île-de-France et la Ville d'Ivry-sur-Seine dans le cadre de la campagne nationale de vaccination HPV-Méningocoques.

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

44/ APPROUVE la convention triennale de subventionnement 2026-2028 relative à l'action « Coordination du Contrat Local de Santé » conclue entre la Ville d'Ivry-sur-Seine et l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France.

(à l'unanimité)

45/ APPROUVE le Contrat Local de Santé d'Ivry-sur-Seine.

(par 46 voix pour, et 2 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON)

46/ APPROUVE la cession à titre gratuit des matériels du Centre Municipal de Santé Fanny Dewerpe dans le cadre de la collecte solidaire organisée par la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et l'Union Départementale CGT du Val-de-Marne en faveur des établissements de santé de province de Santiago de Cuba, et **AUTORISE** le don des matériels suivants :

- 2 fauteuils de soins inclinables ;
- 1 vélo elliptique ;
- 1 table d'examen manuelle ;
- 1 pédiluve ;
- 1 aérosol électrique ;
- 1 audiogramme Maico ;
- 1 bistouri électrique ;
- 1 nasofibroscope ;
- 1 système d'aspiration pour fibroscope ;
- 10 combinaisons de protection ;
- 1 imprimante ;
- 1 vidéonystagmoscope ;
- 1 échographe avec ses sondes ;
- 2 négatoscopes ;
- 2 sondes d'échographe ;
- 1 sonde endovaginale ;
- 1 tensiomètre sur pied ;
- 1 table d'examen ORL ;
- 1 armoire métallique ;
- 1 table d'examen de radiologie ;
- 1 lot de matériel de radiologie ;
- 2 tables d'examen électriques ;
- 2 fauteuils de repos.

(par 43 voix pour, et 5 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY, Catherine QUINGUE, Bertrand SIMONIN-LACROIX)

47/ APPROUVE la convention relative au fonctionnement de l'Unité de Soins Psycho-Pédagogiques enfant du Centre Médico-Psycho-Pédagogique municipal Jenny Aubry conclue entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val-de-Marne, ainsi que son annexe.

(à l'unanimité)

48/ APPROUVE la convention de participation au financement d'une action dans le cadre de l'appel à projets « santé environnementale », conclue entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

49/ APPROUVE l'avenant n° 4 à la convention de partenariat en dermatologie signée le 5 septembre 2023, avec le Groupe Hospitalier Universitaire AP-HP Paris-Saclay et DIT que ce partenariat fera l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et sera inscrit dans le projet de santé du Centre municipal de santé Fanny Dewerpe.

(à l'unanimité)

50/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif, relative à la poursuite du Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et PRECISE que les équivalents temps pleins cités dans l'article 3.2 engagés par la Ville seront remboursées par le Centre hospitalier Paul Guiraud.

(à l'unanimité)

51/ APPROUVE la convention de partenariat en organisation de prévention et prise en charge de l'obésité pédiatrique entre la ville d'Ivry-sur-Seine et le réseau REPOP IdF.

(par 47 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY)

52/ DECIDE d'adhérer à l'association ONCO 94 Ouest, qui gère le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) ONCO 94 Ouest, AUTORISE la Commune à verser la cotisation annuelle 2026 (20 €)

(par 47 voix pour, et 1 abstention : Valentin AUBRY)

et DESIGNER comme suit les représentants de la Ville à l'association ONCO 94 :

<u>Titulaire</u> :	<u>Suppléant·e</u> :
Audrey MEDEVILLE	le/la directeur.trice de la Santé, ès qualité

(pas de vote car absence de candidatures concurrentes)

53/ APPROUVE la convention de partenariat en matière de santé avec l'association Alteralia ainsi que d'éventuels avenants en prolongeant la durée pour une période maximale d'un an, dans la limite maximale d'une durée totale de trois ans.

(par 45 voix pour, et 3 abstentions : Kévin NADER, Ricka RARIVOSON, Valentin AUBRY)

55/ APPROUVE la convention de participation au financement d'une action dans le cadre de l'appel à projets « *Moi(s) sans tabac* » à conclure entre la ville d'Ivry-sur-Seine et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne.

(à l'unanimité)

56/ APPROUVE la convention de mise à disposition de salles de l'Espace Robespierre pour des manifestations culturelles organisées par un tiers avec l'Eglise Saint Pierre-Saint Paul.

(par 47 voix pour, et 1 voix contre Sarah OUISTI)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} juin au 15 septembre 2026.

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

M. BERNARD

P. BOUYSSOU